

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer, tenue le 26 mai 2025 à 20h00 au Centre administratif à Sept-Îles.

Sont présents

M^{me} Claire Barriault
M^{me} Cindy Bourgeois
M^{me} Ginette Fontaine
M^{me} Caroline Leduc
M^{me} Lyne Lévesque (TEAMS)
M^{me} Mélanie Raymond (TEAMS)
M^{me} Kyra Robertson
M^{me} Jessica St-Laurent
M. Amaury LeBoyer
M. Martin Labbé
M. Daniel Poitras
M. Maxime Thériault

Sont absents

M^{me} Marie-Josée Pouliot
M. Denis Clements
M^{me} Stéphanie Pineault-
Chambers

Sont aussi présents

M. Marc-André Masse,
Directeur général
M^{me} Mireille Lejeune,
Secrétaire générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur LeBoyer ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

VÉRIFICATION DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE

Madame Mireille Lejeune valide la légalité de la séance. La séance est légale. Il est 20h02

RÉFLEXION

M. LeBoyer exprime le souhait qu'à travers tous les changements gouvernementaux, le bien-être du personnel soit considéré.

CA 2024-2025/060

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Caroline Leduc et résolu que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

CA 2024-2025/061

PÉRIODE D'INSCRIPTION AUX QUESTIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Ginette Fontaine et résolu que la période d'inscription aux questions diverses demeure ouverte.

Adopté à l'unanimité



**ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT/
26 MAI 2025**

CONSIDÉRANT la volonté du CA d'optimiser l'efficacité des rencontres par la mise en place d'un ordre du jour de consentement;

CONSIDÉRANT que les administrateurs ont pris connaissance à l'avance des documents;

CONSIDÉRANT que si un administrateur estime qu'un élément de l'ordre du jour de consentement mérite d'être examiné et discuté avant décision, il peut en faire part au conseil et que ce point sera alors retiré de l'ordre du jour de consentement pour être discuté;

CONSIDÉRANT que seuls les sujets non controversés qui ne nécessitent pas de délibération peuvent faire partie de l'ordre du jour de consentement.

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Jessica St-Laurent et résolu D'ADOPTER les points suivants à l'ordre du jour de consentement :

- Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance du 7 avril 2025;
- Adoption du procès-verbal de la séance du 7 avril 2025.

Adopté à l'unanimité

CA 2024-2025/062.1**DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025**

CONSIDÉRANT l'article 170, 2^e paragraphe de la « Loi sur l'instruction publique » : « Le Conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal du 7 avril 2025 a été remis à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ et résolu de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal.

CA 2024-2025/062.2**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025**

IL EST PROPOSÉ et résolu d'accepter le procès-verbal suivant :

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 du conseil d'administration tel que déposé;

**OBJECTIFS ET PRINCIPES DE RÉPARTITION
DES RESSOURCES FINANCIÈRES /
ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

CONSIDÉRANT l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Fer doit répartir de façon équitable entre ses établissements l'ensemble des revenus disponibles, déduction faite du montant qu'elle détermine pour ses besoins et ceux de ses comités;

CONSIDÉRANT que les consultations nécessaires ont été effectuées;



CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Claire Barriault et résolu **D'ACCEPTER** le document « Objectifs et principes de répartition des ressources financières pour l'année scolaire 2025-2026 ».

Adopté à l'unanimité

CA 2024-2025/064

**NOMINATION AUDITEUR INDÉPENDANT/
ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation aux centres de services scolaires de nommer un vérificateur externe;

CONSIDÉRANT l'article 112 du *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* attribuant au conseil d'administration le pouvoir de nommer un vérificateur externe, qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Fer est allé en appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) firmes pour le mandat d'audit et des procédures d'audit spécifiées des états financiers 2024-2025, incluant des états financiers résumés ainsi qu'un rapport sur ces états financiers résumés;

CONSIDÉRANT qu'une (1) seule soumission a été reçue dans le délai prescrit et qu'elle a été ouverte par le représentant du Centre de services scolaire du Fer;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions :

MNP s.e.n.c.r.l. / s.r.l.	46 450,00 \$
BNCPA inc.	N'a pas répondu à notre invitation
Raymond Chabot Grant Thornton	N'a pas répondu à notre invitation

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Cindy Bourgeois et résolu de **PROCÉDER** à l'engagement de la firme **MNP s.e.n.c.r.l. / s.r.l.** à titre d'auditeur externe du Centre de services scolaire du Fer pour l'année 2024-2025, pour un montant total de **46 450,00 \$** avant taxes (fédérale et provinciale).

Adopté à l'unanimité

CA 2024-2025/065

PLAN D'EFFECTIFS 2025-2026

CONSIDÉRANT les besoins énoncés;

CONSIDÉRANT les difficultés en recrutement;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective du personnel soutien et de la convention collective du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT le respect des obligations en lien avec le gel de recrutement adopté par le Conseil du trésor;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;



IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mélanie Raymond et résolu de **PROCÉDER** à l'adoption du plan d'effectifs 2025-2026 (personnel de soutien, professionnel et d'encadrement), tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

CA 2024-2025/066

**FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS POUR
LA SURVEILLANCE DES DÎNEURS /
ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Fer organise un service de surveillance le midi dans certaines écoles pour les élèves transportés matin et soir et qui ne sont pas admissibles pour le transport du midi;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* permet au Centre de services scolaire du Fer d'organiser la surveillance du midi aux conditions qu'il détermine;

CONSIDÉRANT la comparaison des frais chargés aux parents par notre centre de services et les autres centres de service de la province offrant le service;

CONSIDÉRANT la *Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers* en vigueur au Centre de services scolaire du Fer;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Martin Labbé et résolu :

- **DE FIXER à 295 \$ le tarif individuel** et à **475 \$ le tarif familial** pour le service de **surveillance du midi aux élèves transportés matin et soir** et qui ne sont pas admissibles pour le transport du midi pour l'année scolaire 2025-2026.

Dans le cas où l'utilisateur ne souhaite pas se prévaloir du tarif annuel, c'est le tarif du service de garde qui s'appliquera.

Adopté à l'unanimité

CA 2024-2025/067

**FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS POUR
LE TRANSPORT DU MIDI /
ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026/**

CONSIDÉRANT que les coûts liés au transport du midi ne sont pas subventionnés;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* permet au Centre de services scolaire du Fer d'organiser le transport du midi aux conditions qu'il détermine;

CONSIDÉRANT la comparaison des frais chargés aux parents par notre centre de services et les autres centres de service de la province offrant le service;

CONSIDÉRANT la *Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers* en vigueur au Centre de services scolaire du Fer;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Caroline Leduc et résolu :

- **DE FIXER à 295 \$ le tarif individuel** et à **475 \$ le tarif familial** pour le service de **transport scolaire du midi** pour l'année scolaire 2025-2026.



CA 2024-2025/068

**CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES
CONSEIL D'ADMINISTRATION /
ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

CONSIDÉRANT que les règles de fonctionnement du conseil d'administration (CA2020-2021/017) stipulent que le conseil d'administration fixe les dates de séances régulières;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Daniel Poitras et résolu **D'ACCEPTER** le calendrier des séances régulières du conseil d'administration pour l'année scolaire 2025-2026 tel que présenté :

25 août 2025	Lundi, à compter de 20 h
10 novembre 2025	
8 décembre 2025	
26 janvier 2026	
13 avril 2026	
25 mai 2026	

Adopté à l'unanimité

CA 2024-2025/069

**POLITIQUE RELATIVE AUX CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT,
DE SERVICES ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION /**

CONSIDÉRANT que la *Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* vise à encadrer et à réguler les processus d'octroi de contrats au sein de notre organisation;

CONSIDÉRANT que cette politique s'appuie sur les lois et règlements en vigueur, notamment la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* et ses *règlements*, ainsi que les directives émises par le Secrétariat du Conseil du trésor du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que cette politique nécessite une mise à jour afin d'être conforme aux nouvelles directives émises par le Secrétariat du Conseil du trésor du gouvernement du Québec ainsi qu'aux modifications apportées à la LCOP et à ses règlements;

CONSIDÉRANT que cette politique nécessite également une mise à jour afin d'assurer une cohérence avec le règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs du centre de services, modifié récemment;

CONSIDÉRANT le résultat des consultations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Cindy Bourgeois et résolu :

- Que la *Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* soit adoptée et mise en œuvre au sein de notre organisation, conformément aux principes et objectifs énoncés.

Adopté à l'unanimité



ENCADREMENT DES CAMPAGNES DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT que les campagnes de financement jouent un rôle crucial dans le soutien des activités éducatives et parascolaires des établissements scolaires;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a exprimé le besoin d'un encadrement clair et structuré pour ces campagnes afin d'assurer leur transparence, leur équité et leur efficacité;

CONSIDÉRANT que cet encadrement doit respecter les lois et règlements en vigueur, notamment la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur la protection du consommateur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mélanie Raymond et résolu :

- **D'ADOPTER** l'encadrement des campagnes de financement modifié comme présenté.
- **QUE** les conseils d'établissement des écoles soient informés de cet encadrement.

Adopté à l'unanimité

**CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER 2025-2028 /
ÉCOLE JEAN-DU-NORD/MANIKOUTAI
SITUÉE AU 110, RUE COMEAU**

CONSIDÉRANT l'article 135 du *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* (CA-2024-2025/046), daté du 27 janvier 2025, attribuant le pouvoir au conseil d'administration de conclure un contrat de service comportant une dépense supérieure à 500 000 \$;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Fer est allé en appel d'offres public pour l'entretien ménager de l'école **Jean-du-Nord/Manikoutai** (située au 110 rue Comeau), et ce, pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues dans le délai prescrit ont été ouvertes par le représentant du Centre de services scolaire du Fer;

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>TOTAL</u>
Sanitation Si-Net (2852-9006 Québec inc.)	729 300,00 \$
Maintenance Euréka Ltée	735 500,00 \$
Groupe Bivens inc.	823 139,71 \$
NJE Sécurité inc.	1 166 000,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Claire Barriault et résolu **D'ACCORDER** le contrat pour l'entretien ménager de l'école **Jean-du-Nord/Manikoutai** (située au 110 rue Comeau) à **Sanitation Si-Net Ltée**, pour la somme de **729 300,00 \$** avant taxes (fédérale et provinciale), et ce, pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

Adopté à l'unanimité



RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Maxime Thériault et résolu d'accepter le rapport de la direction générale tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

BLOC SUJETS**QUESTIONS DIVERSES****BLOC D'INFORMATIONS**COMITÉ DE PARENTS

En préparation de la soirée reconnaissance du 5 juin prochain. La participation est très bonne. Le thème est *La brillance de votre implication*.

La présidente présente les produits pour promouvoir le Comité de parents. Cette année, seule l'école Bois-Joli n'est pas représentée au comité de parents.

EHDAA

La nouvelle coordonnatrice aux services éducatifs étant entrée en poste, une rencontre est prévue prochainement.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pas de questions.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Pas de public.

RAPPORT DES COMITÉSCOMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Traité en plénier.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Traité en plénier.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Traité en plénier.



COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

La rencontre annuelle est prévue le 29 mai prochain.

CA DU CÉGEP DE SEPT-ÎLES

M. Masse et Mme Robertson font état de nouvelles formations (génie électrique et automatisation) en développement.

RSEQ CÔTE-NORD

Aucune rencontre.

COMITÉ RAP CÔTE-NORD

Quelques rencontres ont eu lieu. La planification stratégique a été déposée et le nouveau site internet lancé.

FCSSQ

Monsieur Masse a assisté au conseil général. La FCSSQ a commenté plusieurs projets de loi en déposant des mémoires.

URASQ

L'AGA a eu lieu, malheureusement nous n'avons pu y assister.

Un guide sur les activités à risque a été déposé et il sera très utile pour l'organisation d'activités par nos écoles.

CA 2024-2025/073

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Ginette Fontaine et résolu que la séance soit levée à 20h30.

La prochaine séance ordinaire est prévue le 25 août 2025.

Adopté à l'unanimité

ÉVALUATION DE LA RENCONTRE-HUIS CLOS

Amaury LeBoyer
Président

Mireille Lejeune
Secrétaire de la réunion

